

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mai 2026

Mairie

lundi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8h à 12h

Tel 04 68 20 51 82

mail : mairie-roquefort.de.sault@orange.fr



NOS COMMERCES



Ambulants

Épicier Rui Viana

Tel 06 01 73 43 48

jeudi

entre 10 h 30 et 12 h

Porcs Noirs et Petits Gris

Pain, Viennoiseries
et Plats cuisinés

samedi

entre 10 h et 11 h

Apiculteur

Laurent Le Roux

04 68 31 74 36

06 49 47 40 03



Vente de miels, pollens frais et autres
produits de la ruche

L'Étape du Madres

5 rue de l'ancienne gendarmerie
Roquefort de Sault

Corine Sanchez

04.68.31.04.49

Restaurant - Bar - Épicerie - Pain - Glacier



Porcs Noirs et Petits Gris

1 rue de la croix - Buillac
Roquefort de Sault

Éric Aubigna
07 80 42 21 83

Pains, Viennoiseries, Croquants,
Rôtisserie, Grillades, Restauration
rapide, Ventes à emporter à domicile
sur machés ou événements

**Permanence
du Maire
Mercredi matin**

dates à retenir

Ride & Run & Bike
Le Dada Pyrénéen
Dimanche 17 Mai

**Vide Grenier et
Animations diverses**
NDS Madres
Dimanche 12 Juillet

**Agence postale
communale**

du lundi au vendredi
de 9h à 12h
samedi
de 9h 11h30

Bibliothèque

Ouverte le
Mercredi
de 10 h à 12 h

Vous pouvez nous
suivre via le groupe



Compte rendu du conseil municipal

Du 09 Mai 2026 à 11h00

Présents : Didier ALARY, Nathalie CERVELLO, Catherine COURDURIÉ, Benoit OLIVE

Représenté(s) par procuration : Valérie BOULAY (Procuration à Catherine Courdurié)

Excusé(s) : Hervé BEILLE, Dominique LANCE

Ordre du jour

- Vote des subventions aux associations
- Lancement du projet DUP (Déclaration d'Utilité Publique) source des Agreys
- Délibération pour un accroissement saisonnier d'activité

Introduction

Le présent compte rendu concerne la séance du conseil municipal tenue à la mairie de Roquefort de Sault le 09/05/2026 à 11h.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait un tour de table pour que les équipes de travail puissent informer le conseil des sujets sur lesquels elles travaillent. L'ordre du jour peut commencer.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 11/04/2026.

• Vote des subventions aux associations

Conformément aux dispositions relatives aux conflits d'intérêts,

Mme Nathalie Cervello et M. Benoît Olive n'ont pas participé aux débats préalables concernant la subvention attribuée à l'ACCA de Roquefort-de-Sault.

Mme Valérie Boulay et M. Didier Alary n'ont pas participé aux débats préalables concernant la subvention attribuée à NSD Madres.

M. Benoît Olive n'a pas participé aux débats préalables concernant la subvention attribuée à l'OCCE 11 Coopérative Scolaire Axat.

Par ailleurs, M. Dominique Lance, M. Hervé Beille et Mme Valérie Boulay ont exprimé préalablement à la réunion leur position sur les montants associatifs pour lesquels ils étaient habilités à intervenir.

Dans le cadre de leur activité, six associations ont été retenues par la commune pour bénéficier d'une aide financière de fonctionnement :

ACCA de Roquefort de Sault (Association Communales de Chasse Agrée), **Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Axat**, **Le Dada Pyrénéen**, **Les Desmaniacs**, **NSD Madres** (Nature Sport Détente) et **OCCE 11 Coopérative Scolaire Axat**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide des subventions de fonctionnement :

Associations	Montant
ACCA de Roquefort de Sault	670 €
L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Axat	500 €
Le Dada Pyrénéen	480 €
Les Desmaniacs	160 €
NSD Madres	960 €
OCCE 11 Coopérative Scolaire Axat	300 €

→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

- **Lancement du projet DUP** (Déclaration d'Utilité Publique)

La commune avec l'aide l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agence Technique Départemental (ATD11) et de l'entreprise ARTELIA a réalisé un Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) afin de mettre à jour et sécuriser l'alimentation en eau potable (AEP) sur la commune.

Au cours de ces travaux d'analyse administrative et technique, il est ressorti que la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) nécessaire à la reconnaissance administrative de la source des Agreys avait été initiée à deux reprises mais non menée à son terme.

La première démarche à initier dans le cadre du calendrier pluriannuel d'actions mentionnées dans le SDAEP consiste donc à réaliser intégralement la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) auprès de la préfecture de l'Aude.

Cette demande se fait en plusieurs étapes avant d'avoir l'arrêté préfectoral :

- **Constitution du dossier préalable** (3 mois)
- **Validation du dossier préalable à l'Agence Régionale de Santé (ARS)** (2 mois)
- **Validation du dossier définitif avec estimation des coûts par la Préfecture et l'ARS** (1 mois)
- **Lancement de l'enquête publique** (2 temps de présence d'un expert sur le village) (11 mois)
- **Arrêté Préfectoral**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la mise en route de la démarche de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) relative au SDAEP de la commune et nécessaire à la reconnaissance administrative de la source des Agreys.

→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

- **Délibération pour un accroissement saisonnier d'activité**

Le Conseil Municipal accepte le principe de l'embauche d'un jeune saisonnier pour renforcer l'équipe des cantonniers sur une période de 3 semaines (à raison de 16h/hebdomadaires) durant l'été 2026 compte tenu de l'accroissement d'activité inhérent à la période estivale.

→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

Clôture de la séance

La séance a été levée à 12h15.

